

Pourquoi remplir le registre **Santé et Sécurité au Travail** ?



Un risque éventuel ? Une idée d'amélioration ?
Pensez à renseigner le registre !

Vos remarques relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail seront étudiées en interne et examinées par le CSHSCT. Elles peuvent donner lieu à la mise en place d'actions préventives et/ ou correctives.

Le registre SST est à votre disposition :

